

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 17 (1955)
Heft: 5

Rubrik: 6 points - mais 1 seul but

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6 points — mais 1 seul but

- **Une démonstration de bonne volonté.**

Notre action en vue d'une meilleure signalisation des véhicules agricoles doit devenir une démonstration de bonne volonté. C'est pourquoi toutes les remorques, les chars et les machines (en particulier les charrettes à lait !), avec lesquels on circule sur les routes et sur les chemins doivent être munis de dispositifs réfléchissants; et cela même de jour. Le rouge clair des plaques réfléchissantes rouges convient du reste très bien pour signaler des instruments agricoles tractés ou portés qui sont larges ou dont les extrémités sont d'une forme vague.

- Agriculteurs qui êtes membres de notre association, faites tout ce qu'il faut pour que notre action en vue d'une meilleure signalisation nocturne des véhicules agricoles soit une réussite totale. Prêchez d'exemple afin de stimuler les autres !

- **A partir du samedi 21 mai 1955,**

l'affiche annonçant notre action en vue d'une meilleure signalisation nocturne des véhicules agricoles sera apposée à l'extérieur de chaque dépôt de syndicat agricole. L'affiche porte en haut, à droite, l'image figurant sur la première page de couverture de ce numéro. Au cas où l'affiche n'aurait pas été apposée, on prierà le gérant de bien vouloir le faire. Veuillez nous communiquer immédiatement si un syndicat agricole n'a pas reçu l'affiche en question.

- Dans les localités où il n'y a pas de syndicat agricole, un membre de l'association voudra bien se charger de la vente des dispositifs réfléchissants. Le secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs recevra volontiers toute inscription à ce sujet.

- L'achat de dispositifs réfléchissants de format indiqué et en nombre suffisant ne revient qu'à quelques francs. Vous contribuerez ainsi efficacement à vous protéger, à protéger les vôtres et vos employés, de collisions avec des véhicules à moteur ou des vélos. Réfléchissez vous-mêmes si votre vie ou celle des vôtres et de vos employés, si votre tracteur ou votre remorque, ne valent pas cette dépense.

- Agriculteurs! Vous savez bien que

Renvoyer à demain = oublier!

Ne renvoyez donc pas à un autre jour le moment de procéder à une meilleure signalisation de vos remorques et de vos machines. Remplissez tout de suite le bulletin de commande de la page 13. Portez-le demain à la poste ou remettez-le directement au syndicat agricole de votre région.